

Être écocitoyen à la maison

*Toutes les solutions
pour un logement
économe et facile
à vivre*



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Édition : **avril 2015**

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CRÉISSANCE VERTE

sommaire

- **La maison de vos rêves?** 3
- **Du confort sans gaspiller l'énergie** 4
- **Savoir économiser l'eau** 13
- **Bien gérer ses déchets** 16
- **Polluants, humidité, bruit: comment les supprimer?** 20
- **Et en partant de zéro...** 29
- **Des experts pour vous aider** 35
- **L'ADEME** 36

Tous les guides et fiches de l'ADEME sont consultables sur:
www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques

Les guides peuvent être commandés auprès de:
www.ademe.fr/contact

glossaire

CESI

chauffe-eau solaire individuel.

CO (monoxyde de carbone)

gaz se dégageant quand on fait brûler du gaz, du bois, du fioul, du charbon, etc., dans une atmosphère appauvrie en oxygène. Inodore, incolore mais très toxique, il est mortel à très faible dose.

Effet de serre

phénomène naturel de rétention du rayonnement infra-rouge dans l'atmosphère terrestre. Il a pour conséquence l'existence sur terre d'une température favorable au développement de la vie. L'augmentation de la concentration atmosphérique des gaz qui le provoque, issus des activités humaines, est à l'origine d'un réchauffement qui pourrait bouleverser les climats de la planète.

Radon

gaz radioactif. Agent du cancer du poumon, il provient surtout des sous-sols granitiques et volcaniques.

Système solaire combiné

installation comportant des capteurs solaires thermiques et qui assure à la fois la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage de la maison.

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

document destiné à exposer l'ensemble d'une politique communale en matière d'urbanisme et la façon dont est envisagé le développement urbain. Il remplace le POS (plan d'occupation des sols).

PPR (Plan de Prévention des Risques)

document élaboré par l'État et imposant des prescriptions strictes (interdictions réglementaires, etc.) en matière de prévention des risques naturels. Il constitue une servitude d'utilité publique s'imposant aux documents d'urbanisme. Le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) en expose, pour le grand public, les données indispensables.

VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée)

système assurant le renouvellement de l'air d'un local à l'aide d'un ventilateur électrique.

introduction

La maison DE VOS RÊVES?

Vous êtes soucieux, au jour le jour, de la qualité des conditions de vie dans votre logement et de leur incidence sur l'environnement?

Vous envisagez la rénovation de votre maison?
Vous songez à faire bâtir?

Entre des gestes simples qui ne remettent en cause que quelques habitudes, des investissements malins à faire de temps à autres et des grosses dépenses à planifier de longue date, des pistes s'offrent à vous: votre maison peut être saine, agréable à vivre, confortable et économe. Ainsi, vous pouvez améliorer **votre qualité de vie en préservant la qualité de votre environnement.**



Que votre maison soit ancienne ou récente, y vivre confortablement tout en diminuant son impact sur l'environnement est tout à fait possible.

Du confort sans gaspiller L'ÉNERGIE

Les ménages consomment près de la moitié de l'énergie produite en France pour leurs besoins domestiques.

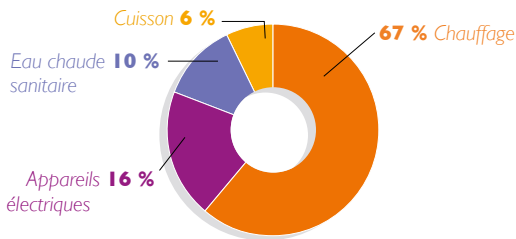
En modifiant son comportement ou ses choix d'investissements, chacun d'entre nous possède une vraie marge de manœuvre pour réduire sa consommation d'énergie : quelques habitudes qui évoluent et des dépenses judicieuses permettent, à confort égal, une efficacité énergétique bien meilleure à la maison et une facture allégée.

Des aides sont disponibles pour soutenir vos travaux d'amélioration énergétique.



Guide de l'ADEME « Aides financières »

La consommation d'énergie dans les résidences principales



Source CEREN 2013, Chiffres clés climat air énergie, édition 2014, ADEME

Consommer de l'énergie, une nécessité mais des conséquences

Nous avons besoin d'énergie pour nous chauffer, nous éclairer, cuisiner, nous laver, faire fonctionner les multiples appareils qui facilitent notre vie, améliorent notre bien-être ou occupent nos loisirs. Ces consommations

énergétiques ne sont pas sans effets sur notre environnement : nous contribuons à accroître l'effet de serre, à accumuler les polluants et les déchets. En prendre conscience est important, agir pour en limiter les impacts est primordial.

L'énergie la moins chère, c'est celle qu'on ne dépense pas

● Un poste gourmand : le chauffage et l'eau chaude sanitaire

Qui ne rêve pas de voir fondre sa facture de chauffage et d'eau chaude ? Pour y parvenir, voici quelques conseils.

Les réflexes utiles

Surveiller les radiateurs

19°C dans les pièces à vivre, 16°C dans les chambres, c'est bon pour la santé, le porte-monnaie et l'environnement. Un degré de moins, de 20°C à 19°C, c'est peut-être un pull en plus, mais c'est surtout **7% de consommation en moins**.

Régler la température de l'eau chaude

55 à 60°C pour l'eau chaude sanitaire, c'est assez pour limiter le développement de bactéries pathogènes, mais pas trop, pour éviter l'entartrage du chauffe-eau.

Éviter les gaspillages

Profitez des beaux jours en mi-saison : par une journée de grand soleil au printemps ou à l'automne, la température extérieure peut être suffisante pour couper le chauffage.

Éteignez ou baissez aussi le chauffage dès que vous vous absentez pour des périodes plus ou moins longues.

Entretien de la chaudière

C'est nécessaire pour votre sécurité, pour la « santé » de votre chaudière (moins de risques de panne, longévité accrue du matériel) et celle de vos finances (une chaudière régulièrement entretenue : **8 à 12% d'énergie consommée en moins**). Et c'est obligatoire tous les ans...

Les investissements efficaces

Améliorer les radiateurs existants

Pour que vos radiateurs consomment moins d'énergie sans les changer, équipez-les d'un **robinet thermostatique** qui va les maintenir à la température choisie, compte tenu du type d'occupation de la pièce (chambre ou séjour) et des apports gratuits de chaleur (exposition sud, etc.).

Empêcher la chaleur de s'échapper

C'est une façon économique de se chauffer : en isolant le toit, les murs de la maison ou les planchers bas, en optant pour des fenêtres à double vitrage (un double vitrage à isolation renforcée améliore votre confort et permet de faire des économies de chauffage) et en veillant à l'étanchéité du bâti. Attention ! Une maison bien isolée doit être **bien ventilée** pour éviter les problèmes d'humidité. Et l'eau chaude ? Ne la laissez pas refroidir dans les tuyaux, calorifugez-les.

Faire installer une chaudière performante

Votre chaudière a 20 ans ? Changez-la ! En optant pour une chaudière à condensation, vous économiserez **15 à 20 % de votre consommation** par rapport à un modèle standard. En plus, votre installation polluera moins et produira moins de gaz à effet de serre.

Réguler et programmer le chauffage

Un chauffage intelligent qui vous fasse faire des économies ? C'est possible : vous consommerez **environ 5 à 15 % de moins** avec un **système de régulation** (qui commande le chauffage en fonction d'une température choisie) et avec une **horloge de programmation** (qui réduit automatiquement la température la nuit ou quand la maison est vide).

Renseignez-vous sur les aides financières (crédit d'impôt en particulier) qui peuvent accompagner les achats de matériaux d'isolation, de chaudières performantes ou d'équipements de régulation et de programmation du chauffage.



Guides de l'ADEME « **Isoler son logement** » et « **Se chauffer sans gaspiller** »,
Fiches "comprendre la réglementation"
« **Travaux de rénovation : la réglementation thermique** » et « **L'entretien des chaudières** »

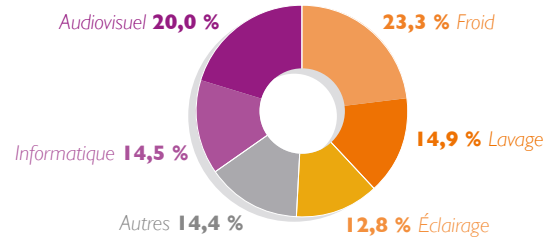
• Du bon usage de l'électricité

Il n'y a pas d'autre moyen, pour faire marcher un réfrigérateur, une télévision, un ordinateur ou une machine à laver, que de les brancher à la prise de courant la plus proche : ce sont les **usages spécifiques** de l'électricité.

Les **équipements de loisirs** (informatique et audiovisuel) sont devenus le premier poste de consommation (34,5% de l'électricité spécifique consommée). Attention de ne pas vous suréquiper.

Enfin, même si les **veilles** font individuellement de grands progrès de sobriété énergétique, leur consommation globale reste élevée car elles se multiplient dans les logements.

Répartition par usage des consommations moyennes d'électricité spécifique



La consommation d'électricité d'un ménage français, hors chauffage et eau chaude, est en moyenne de 2 700 kWh/an

Source : CEREN et REMODECE 2008

Les réflexes utiles

Faire sécher le linge à l'air libre

Le sèche-linge peut être un gros consommateur d'énergie. Profitez de l'air libre ou d'un local bien ventilé pour faire sécher votre linge : c'est très rentable...



Faites sécher votre linge au grand air !

Bien utiliser les appareils ménagers

Pour une utilisation économe, consultez le guide mentionné ci-dessous et suivez les conseils de l'ADEME !



Guide de l'ADEME
« **Réduire sa facture d'électricité** »

Surveiller les veilles

Qu'est-ce qui consomme de **300 à 500 kWh par an sans rien produire en échange** ? Réponse : les veilles des téléviseurs, chaînes Hi-Fi, décodeurs, ordinateurs, fours...

La plupart sont inutiles. Déconnectez donc ces appareils quand ils ne sont pas en service. Un ordinateur consomme, même éteint, s'il reste branché. C'est ce qu'on appelle les veilles cachées. Il faut donc le débrancher ou éteindre la multiprise à interrupteur à laquelle il est connecté.

Profiter de la lumière naturelle

Organisez vos activités (en cuisine...) et disposez votre ameublement (bureau, fauteuil...) en fonction de l'éclairage naturel afin de limiter le recours à l'éclairage artificiel.

Veiller à la charge des appareils sur batteries

De nombreux appareils électroniques (téléphones mobiles, baladeurs, ordinateurs portables, consoles, appareils photos...), sont dotés de batteries rechargeables. Ne laissez pas ces appareils en charge au-delà de ce qui est nécessaire et débranchez les chargeurs après usage, car ils consomment tant qu'ils sont branchés.

Les investissements efficaces

Choisir votre électroménager et votre téléviseur avec l'étiquette énergie

L'étiquette énergie, outil très utilisé par les consommateurs pour choisir leurs équipements électriques, valorise les progrès techniques et les performances environnementales des appareils. Les classes A+, A++ et A+++ désignent les plus efficaces.

Les équipements informatiques ne sont pas porteurs de l'étiquette énergie. Fiez-vous alors à ceux porteurs du logo Energy Star, qui signale ceux économes en énergie en fonctionnement et en veille, ou ceux porteurs de l'Écolabel Européen.

Éclairer efficacement

Les lampes fluocompactes (ou « basse consommation ») durent **6 à 7 fois plus** longtemps que les ampoules à incandescence et permettent de réaliser entre **75 et 80%** d'économies d'énergies. Les lampes à LED, sobres et durables, constituent également une solution de remplacement des lampes à incandescence. Fiez-vous à l'étiquette énergie et à l'Écolabel Européen pour choisir votre lampe.

Les ampoules à incandescence, trop gourmandes en énergie, ne sont plus fabriquées.



Guide de l'ADEME « **Bien choisir son éclairage** » et « **Les logos environnementaux sur les produits** »
Fiche "comprendre la réglementation"
« **Les étiquettes environnementales** »
Sur internet : www.guide-topten.com

Des énergies renouvelables pour le chauffage et l'eau chaude

Le bois

Poêle, insert, foyer fermé ou chaudière, le bois vous offre une vaste palette de moyens de chauffage. Ces appareils fonctionnent avec des bûches, des plaquettes ou des granulés.

Des aides financières (crédit d'impôt, etc.) peuvent vous aider à vous équiper.



Les plaquettes sont utilisées dans les appareils à alimentation automatique.



Guides de l'ADEME « **Se chauffer au bois** » et « **La qualité de l'air et le chauffage au bois** »

Bien choisir son combustible

Brûler un combustible bien sec

Les bois humides polluent d'avantage en brûlant et encrassent plus le matériel que le bois de chauffage bien sec (taux d'humidité < 20%). Les bois de récupération, souvent souillés, sont à proscrire absolument.

Fournissez-vous en plaquettes forestières ou en granulés bois qui ne présentent pas de signes d'humidité (taches, noircissement, moisissures).

Ne brûlez dans votre appareil que le combustible pour lequel il est conçu : c'est un gage de bon fonctionnement et une condition de longévité pour votre installation.

Choisir la qualité

Des certifications et des marques de qualité (« **NF Bois de chauffage** », « **NF Granulés biocombustibles** », « **France Bois-Bûches** », pour les granulés : « **Din+** » et « **EN plus** », par exemple) garantissent un bon niveau de performance du combustible.

Des appareils adaptés à tous les besoins

En fonction de votre situation, plusieurs solutions sont à votre disposition :

s'il y a déjà une cheminée chez vous, modernisez-la. Une cheminée ouverte est polluante et peu efficace, remplacez-la par un insert ;

si vous voulez équiper votre conduit de fumée, pensez à un foyer fermé ou à un poêle ;

si vous optez pour le chauffage central, équipez-vous d'une chaudière à bûches, à plaquettes ou à granulés.

Choisir des équipements de qualité



Les constructeurs ayant signé la charte de qualité « Flamme Verte » s'engagent à commercialiser des matériels de qualité : performants, économes, sûrs et peu polluants. Privilégiez **les appareils de 5 étoiles ou plus** qui limitent les émissions de particules dans l'air extérieur à moins de 90 mg / m³.



Sur internet : www.flammeverte.org

Pour une même qualité de chauffage, les appareils modernes et performants consomment moins de combustible. Celui-ci, brûlé dans de meilleures conditions, dégage moins de polluants et restitue une plus grande quantité de chaleur. Des aides financières (crédit d'impôt, etc.) peuvent vous aider à vous équiper.

● Le solaire thermique

Choisir l'énergie solaire pour participer au **chauffage de l'eau et de la maison**, c'est miser sur une énergie renouvelable, non polluante, gratuite à l'usage, facilement disponible et aisément transformable. Les chauffe-eau solaires individuels (CESI) et les systèmes solaires combinés (SSC ou COMBI) sont des systèmes robustes et fiables qui demandent peu d'entretien.

Les équipements

Le chauffe-eau solaire individuel

Un chauffe-eau solaire performant et bien installé peut couvrir **50 à 70% des besoins** de la maison, où que vous viviez en France. Vous pouvez bénéficier d'aides financières pour l'installation d'un CESI, provenant de l'État (sous forme de crédit d'impôt), de certaines collectivités locales et de certains organismes.

Le système solaire combiné

Un système de chauffage solaire couvre entre **25 et 60% des besoins annuels d'eau chaude et de chauffage**, selon la région et la taille de l'installation. Fonctionnant souvent avec un plancher chauffant basse température, il procure un excellent confort. Des aides financières spécifiques réduisent son surcoût par rapport à un chauffage classique.

Les atouts d'une véranda

Installer une serre ou une véranda au sud apporte de la chaleur en hiver et crée un espace tampon entre intérieur et extérieur. Bien conçue, elle peut **diminuer les besoins de chauffage**, à condition de ne pas la concevoir comme un espace à vivre qu'il faut chauffer en hiver ! Pour éviter qu'elle ne soit un vrai four en été, il faut prévoir une toiture opaque ou un volet protecteur et une ventilation efficace (ouvrants en partie haute et basse pour évacuer la chaleur).



La toiture de cette véranda est constituée de capteurs solaires thermiques.

● La pompe à chaleur (PAC)

Plusieurs sortes de pompes à chaleur existent :

les **pompes à chaleur géothermiques** utilisent les calories stockées dans le sol ou l'eau des nappes phréatiques ;

les **pompes à chaleur sur air (aérothermiques)** extraient les calories de l'air ambiant.

Ces PAC fournissent une partie du chauffage et parfois de l'eau chaude sanitaire.

Un autre type d'équipement, le **chauffe-eau thermodynamique**, ne chauffe que l'eau sanitaire. Il peut être équipé d'une PAC géothermique ou aérothermique.

L'installation d'une PAC peut donner droit à des aides financières (crédit d'impôt, etc.).

Pour en savoir plus

Guide de l'ADEME «**Installer une pompe à chaleur**»

Une réglementation thermique pour les bâtiments existants

Depuis novembre 2007, une **réglementation** encadre les travaux de rénovation thermique. Cette réglementation **n'oblige pas à réaliser ces travaux** mais **fixe des performances à respecter**, pour les matériaux

d'isolation et pour des équipements de chauffage (chaudières à gaz ou à fioul, chauffage électrique, pompes à chaleur, chaudières à bois), de production d'eau chaude, de ventilation et de climatisation.

Pour en savoir plus

Guide de l'ADEME «**Réussir une rénovation performante**»

Fiche "comprendre la réglementation"

«**Travaux de rénovation : la réglementation thermique**»

La production électrique

Des techniques simples et fiables vous permettent d'exploiter les énergies solaire (modules photovoltaïques) ou éolienne (aérogénérateurs) et de revendre votre production à la compagnie d'électricité à un tarif intéressant.

Si vous habitez un site isolé non desservi par le réseau électrique, les énergies renouvelables (solaire et éolienne surtout) sont également exploitables pour alimenter une ferme, un refuge en montagne, etc., sans pollution et sans rejet de gaz à effet de serre. L'achat de certains équipements de production d'électricité à partir des énergies renouvelables peut donner droit à des aides financières.

Pour en savoir plus

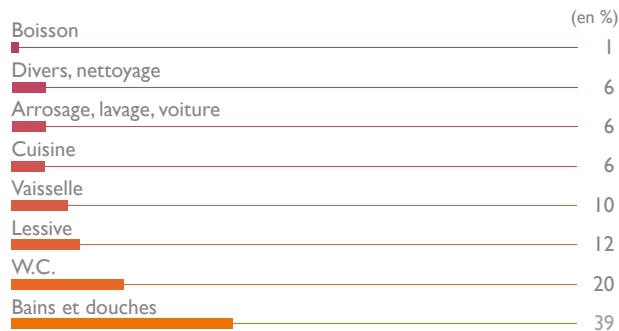
Guide de l'ADEME «**Produire de l'électricité grâce à l'énergie solaire**»

Savoir économiser L'EAU

En France, en 2008, chaque personne consomme en moyenne 150 litres d'eau potable par jour. Nous l'utilisons pour la boisson et la cuisine, bien sûr, mais aussi pour la toilette et les toilettes, la lessive et la vaisselle, l'arrosage du jardin, le lavage de la voiture... Parmi ces usages, tous ne nécessitent pas de l'eau potable, loin de là. Et il y a les fuites, les gaspillages...

Des robinets en bon état, des appareils économes, des aménagements de nos habitudes permettent de substantielles économies.

La consommation d'eau des ménages



Source : étude «La consommation d'eau en France : état des lieux», 10/06/02, CEMAGREF et École nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg

Les petites gouttes font les grandes rivières

En traquant les gaspillages, les fuites, les usages peu judicieux de l'eau potable, on fait des économies d'eau importantes. Une famille de 4 personnes peu soucieuse de sa consommation d'eau et mal équipée (pas de lave-linge ou de lave-vaisselle économes, robinets qui fuient, etc.) consomme deux fois plus d'eau par an qu'une famille économe.

Pour en savoir plus

Guides de l'ADEME «**Réduire sa facture d'électricité**» et «**Se chauffer sans gaspiller**»

Les réflexes utiles

Robinetts: savoir les fermer, les ouvrir à bon escient
12 litres par minute : c'est le débit courant d'un robinet.



Ne laissez le robinet ouvert que lorsque vous utilisez vraiment l'eau.

Surveiller les fuites

C'est facile en notant, la nuit à quelques heures d'intervalle, les volumes d'eau précis sur l'index du compteur. **Cela permet de repérer rapidement une fuite, d'intervenir vite et de limiter le gaspillage.**

Les réseaux de distribution d'eau potable, si bien entretenus et surveillés soient-ils, sont sujets à des fuites. En France, on les estime en moyenne à 25%* des quantités d'eau distribuées. Elles peuvent atteindre 40% par endroits. À la maison aussi, les petites fuites ne sont pas à traiter à la légère: un robinet qui goutte gaspille jusqu'à 100 l/j*. Une fuite de chasse d'eau, c'est jusqu'à 1 000 l/j* d'eau potable qui partent directement à l'égout.

* Source: Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Au jardin aussi

Arroser au pied des plantes le soir; biner régulièrement et pailler le sol, choisir des plantes résistantes à la sécheresse: autant de moyens pour économiser l'eau au jardin.

Préserver l'eau en polluant moins

Certains produits provoquent des **pollutions dangereuses** difficiles et coûteuses à éliminer: ne pas jeter les produits de bricolage et des produits toxiques dans l'évier ou dans la rue limite cette grave nuisance.

Les investissements efficaces

Limiter les débits

À adapter sur les robinets ou le flexible de douche, certains dispositifs permettent de **limiter la consommation tout en conservant une même efficacité d'utilisation**: réducteurs de débit, aérateurs, «stop-douche», douchettes à turbulence, etc.

Ainsi, certains aérateurs (classe Z ou Z+) permettent de **diviser par 2 le débit d'un robinet standard**, avec le même confort.

Économiser l'eau dans les toilettes

Une chasse d'eau à double débit consomme au choix 3 ou 6 litres d'eau (chasse d'eau récente: 7 litres). Elle permet une économie annuelle d'environ 30 m³ pour une famille de 4 personnes.

Choisir des appareils ménagers sobres

Un lave-linge performant consomme environ **40 litres d'eau** pour une lessive sans prélavage, un lave-vaisselle sobre moins de **15 litres**. Laissez-vous guider, lors d'un achat, par l'**étiquette énergie**, qui indique la consommation d'eau des appareils.

Et l'eau chaude?

Économiser l'eau chaude, c'est économiser l'eau et aussi l'énergie nécessaire à son chauffage. Un robinet mitigeur **économise 10% d'eau** par rapport à un robinet mélangeur classique. Un robinet thermostatique, plus coûteux, est encore plus efficace: **jusqu'à 30% d'économie** et un confort d'utilisation supérieur.

L'eau de pluie, une ressource qui tombe du ciel

200 litres d'eau, c'est ce qu'il faut pour laver la voiture. Pour arroser le jardin, comptez 15 à 20 litres/m². Quel dommage d'utiliser l'eau potable pour ces usages, alors qu'il existe une ressource gratuite, abondante et facilement récupérable: la pluie!

Une surface de toit de 100 m² en reçoit par an 65 m³ à Paris, 110 à Brest et 80 à Nice. En récupérant et en stockant une partie de cette eau pour la réutiliser au bon moment, on fait de sérieuses économies.

Pour cela il existe des citernes de **toutes contenances**, de la petite cuve de 200 litres au réservoir enterré de 5 000 litres ou plus. Équipée d'une pompe, une citerne peut alimenter un réseau d'arrosage automatique.

Si vous disposez d'un puits dans votre jardin, l'installation d'une pompe vous permettra d'en utiliser l'eau. Une analyse de sa qualité est malgré tout recommandée. Depuis le 1^{er} janvier 2009, **il faut déclarer son puits en mairie.** Veillez aux éventuelles pollutions de la nappe et à ses variations de niveau.

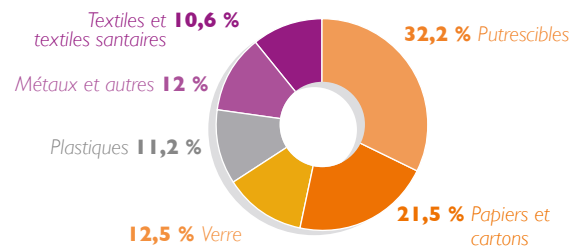


Sur internet: www.developpement-durable.gouv.fr/
-Les-forages-domestiques sur les puits et forages domestiques et pour savoir comment déclarer un puits

Bien gérer SES DÉCHETS

Chaque année, chaque français jette environ 390kg de déchets et en apporte environ 200kg en déchèterie. Pour une famille de quatre personnes, cela équivaut à plus de 2 tonnes!

La composition de nos poubelles



Source : MODECOM 2007-2008

Alors, réduction à la source, tri, recyclage, compostage, mise en déchèterie, nous avons le choix : les solutions existent pour réduire le volume de nos déchets, les valoriser et diminuer leurs nuisances.

Comment s'en débarrasser ?

Jusque dans les années 80, l'essentiel des déchets des ménages partait en décharge. L'augmentation des tonnages à traiter a rendu indispensable la mise en place d'une véritable politique de gestion de ces ordures ménagères. À l'heure actuelle, elle s'articule autour de

trois grands axes :

- **la prévention** (réduction de la quantité et de la nocivité des déchets produits),
- **la valorisation** (recyclage, compostage, incinération avec récupération énergétique),
- **le dépôt** dans des centres de stockage.

Réduire la quantité de déchets

Des initiatives variées se développent et les solutions de prévention existent. De plus en plus d'industriels et de distributeurs proposent aujourd'hui des éco-produits (produits qui génèrent moins d'impacts sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie par rapport à un produit similaire et de qualité

équivalente). Mais le rôle du consommateur au quotidien est **fondamental** par ses choix de consommation, par une utilisation adaptée de produits, par son implication lors du tri des déchets.

Y penser au moment des achats :

en évitant les **produits jetables**, en choisissant ceux qui durent plus longtemps;

en privilégiant les **produits achetés en vrac**, les «**écorecharges**» et les **produits concentrés** (à condition de respecter les doses prescrites);

en choisissant des **produits recyclables ou fabriqués à partir de matériaux recyclés ou renouvelables**;

en préférant les **produits portant un écolabel environnemental public** (Écolabel Européen, Écolabel Nordique et Ange bleu). Ils garantissent la qualité de l'usage du produit et la limitation de ses impacts sur l'environnement.



Guide de l'ADEME

«**Les logos environnementaux sur les produits**»



Écolabel Européen



Écolabel Nordique



Ange bleu

Valoriser ce qui peut l'être

Les déchets contiennent **des matériaux réutilisables**. En les récupérant grâce au tri et en les traitant, ils sont prêts à vivre une deuxième vie.

Respecter les consignes de tri de votre commune
Séparer, à la maison, les matériaux recyclables par familles (journaux et cartons, verre, aluminium, plastique) est une condition essentielle de l'efficacité de la collecte sélective.

Utiliser la déchèterie

On y trouve les bennes appropriées pour déposer les **gravats**, les **déchets de jardin**, les **déchets encombrants**, certains **produits dangereux** (peintures, solvants, etc.) ou les **encombrants**.

S'informer des collectes spécifiques

La déchèterie n'est pas la seule solution pour les produits toxiques et les encombrants :

certaines garagistes récupèrent les **huiles**, certains magasins, les **piles**, les lampes fluo-compactes (ou « basse consommation ») et les déchets d'équipements électriques et électroniques ; des collectivités organisent des ramassages de **produits dangereux** par camion. Enfin, les pharmaciens récupèrent les **médicaments** non utilisés ou périmés ;

la collecte des **encombrants** peut se faire différemment selon les communes : collecte **au porte-à-porte** (très pratique pour les personnes âgées ou handicapées) ou collecte **sur des points de regroupement** (mise à disposition de bennes pendant quelques jours à des périodes précises).

Donner à des associations caritatives

Elles **collectent, réparent puis revendent ou donnent** les appareils ménagers, les meubles, les vêtements que l'on jette. Pour ce qui est trop abîmé, certaines d'entre elles prélèvent des pièces détachées et recyclent ou font recycler les matériaux.

Revendre

Il est possible de remettre en vente un objet qui ne sert plus, par petites annonces dans le journal local ou sur internet. Vendre et acheter d'occasion, c'est un bon moyen de faire durer nos objets.

Le site www.quefairedemesdechets.fr est un outil pratique et pédagogique pour savoir où jeter ses déchets et se débarrasser des objets devenus inutiles. Il vous indique également les points de collecte situés près de chez vous.



Valoriser ses déchets de cuisine et de jardin

Pailler son jardin

Les feuilles mortes, tontes de pelouse... peuvent être avantageusement utilisées en paillage. Étalez ces déchets au pied des plantes, tout simplement. Ils fourniront naturellement des substances nutritives à vos plantes.

Faire son compost: deux solutions

Tous les déchets organiques de la maison: déchets de cuisine, déchets de jardin, papier, cendres, sciure... peuvent être compostés et fournir un amendement de qualité pour le jardin, tout en limitant le volume des déchets ménagers.

Faire un tas de compost dans son jardin

C'est la façon la plus souple de procéder. Il faut avoir la place nécessaire, si possible hors de vue du voisinage.

Le tas est facile à faire et à surveiller: les déchets sont visibles et accessibles. Mais il est à la merci des animaux (chiens, chats, rongeurs) et exposé au vent, à la pluie, à la sécheresse. Le compostage y est assez lent.

Acheter un composteur

Il en existe en bois, en métal ou en plastique. Un composteur est **adapté aux petits jardins**. Il demande plus de soin qu'un compost en tas pour éviter les dégâts de type sécheresse ou pourrissement. Le compostage y est rapide.

Le compost, c'est possible aussi collectivement

Faire son compost n'est pas forcément une activité individuelle réservée aux habitants d'un pavillon. Des pratiques collectives s'organisent: compostage en pied d'immeuble, initiatives de compostage « semi-collectif » en

milieu rural, pour des particuliers qui gèrent ensemble une aire de compostage, mais aussi pour les déchets de restauration en maisons de retraite, en établissements scolaires... et même en établissements industriels !



Le compostage en pied d'immeuble se développe dans de nombreuses communes.



Guides de l'ADEME « Réduire ses déchets et bien les jeter », « Les produits et déchets dangereux », « Utiliser ses déchets verts et de cuisine au jardin », « Consommer mieux » et « Les logos environnementaux sur les produits »

Polluants, humidité, bruit: COMMENT LES SUPPRIMER?

Nous passons 90% de notre temps à l'intérieur (maison, bureau, école, transports...)! Il est donc primordial qu'il y règne une atmosphère saine et calme. Notre santé et celle de nos proches en dépendent.

Dans nos logements de plus en plus isolés thermiquement, l'humidité et les polluants se concentrent, dégradent le bâti et nuisent à notre santé. Un remède à cela : une bonne ventilation.

Enfin, les nuisances sonores, en ville ou près d'activités bruyantes, nous rendent la vie difficile: limitons leur impact et n'en produisons pas nous-mêmes!



Guides de l'ADEME «**Isoler son logement du bruit**» et «**Un air sain chez soi**»

Une priorité: un air de qualité

● L'air de la maison : un cocktail parfois détonnant

Pour être parfaitement sain, l'air de notre maison devrait être ni trop sec, ni surtout trop humide, dépourvu ou presque de polluants chimiques, de biocontaminants ou de poussières. On constate au contraire **une accumulation de produits nocifs et d'humidité** dans l'air que nous respirons.

Leurs sources ? Elles sont multiples : nos activités, les matériaux de construction, les produits d'entretien et de décoration, le mobilier, les appareils de chauffage, nos animaux familiers, l'environnement extérieur, etc. Les conséquences de leur présence ? Elles peuvent être graves et sont toujours gênantes : dégradation du bâti, inconfort, pathologies diverses, intoxications, etc. Ces nuisances touchent plus gravement les personnes fragiles (enfants, personnes âgées, malades) qui passent la quasi-totalité de leur temps à la maison.

● Améliorez votre air intérieur

Renouveler l'air de la maison permet d'**apporter l'oxygène** nécessaire tout en **éliminant polluants et particules** : c'est une nécessité. Mais il faut également limiter les déperditions de chaleur qui accompagnent le renouvellement d'air: La solution: associer une isolation performante à une ventilation efficace.

Attention! Des appareils de chauffage d'appoint mal entretenus ou mal réglés, des conduits d'évacuation mal ramonés peuvent être à l'origine d'**intoxications** graves, voire mortelles, par le monoxyde de carbone.

Allergies et affections pulmonaires, des pathologies en hausse

En France, l'**asthme** touche près de **3,5 millions** de personnes. La fréquence de l'asthme est en constante augmentation. Les pathologies respiratoires causent **30 000 décès par an** et sont ainsi la quatrième cause de mortalité dans notre pays.

Les causes de ces affections sont multiples. Cependant, la qualité médiocre, sinon mauvaise, de l'air que nous respirons dans nos logements semble porter une lourde responsabilité dans ce constat.

Les bons gestes pour un air plus sain

Savoir aérer et laisser ventiler

On peut assurer une bonne ventilation sans gaspiller trop de chaleur en **ouvrant les fenêtres**, radiateurs fermés, pendant dix minutes par jour.

Pour que la ventilation d'une maison se fasse bien, il ne faut **jamais boucher les grilles** hautes et basses d'aération.



Bricolage: pratique à risque

Les produits utilisés sont souvent nocifs et certains travaux produisent des poussières. **Aérez soigneusement** pendant et après les travaux et **portez un masque protecteur**.

Éviter de fumer dans la maison

Le tabac est la première source de pollution dans l'habitat et favorise, chez le fumeur et son entourage, les maladies cardiovasculaires et respiratoires. Il vaut mieux ne pas fumer à la maison, surtout s'il y a des enfants, et aérer d'avantage si on le fait.

Attention! Monoxyde de carbone

N'utilisez pas les chauffages d'appoint au pétrole ou au gaz en continu, ni pour chauffer une chambre ou une pièce mal ventilée.

Des investissements efficaces**Entretien le système de ventilation**

Pour qu'il fonctionne bien, il faut **nettoyer régulièrement** les bouches d'extraction, les filtres et les entrées d'air. Un spécialiste assurera l'entretien complet de la VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) tous les trois ans environ.

Penser au ramonage

Il est **obligatoire tous les ans** et garantit le bon fonctionnement des appareils de chauffage et votre sécurité.

Ne jamais isoler sans prévoir l'installation d'une ventilation

Lors d'une rénovation importante, prévoyez **l'installation d'une VMC** si votre maison n'est pas équipée. Selon la configuration de votre logement, vous trouverez différents modèles dans une gamme de prix et de performances étendues.

Remplacer un chauffage au bois ancien

Le chauffage au bois peut être source de pollution de l'air par les particules fines. Les appareils anciens et les cheminées ouvertes, le combustible de mauvaise qualité peuvent poser des problèmes. Installer des appareils modernes et performants vous fera économiser de l'énergie tout en améliorant la qualité de l'air chez vous.



Guides de l'ADEME «**Un air sain chez soi**»
et «**La qualité de l'air et le chauffage au bois**»

• Et quand les polluants viennent de dehors?

La ventilation avec de l'air frais venu de l'extérieur est indispensable pour notre bien-être, notre santé et celle de nos habitations. Mais quelques situations peuvent poser problème.

Pic de pollution: que faire?

Aérer comme d'habitude, mais laisser la voiture au garage ou, si l'on s'en sert, respecter les limitations de vitesse et de circulation. En revanche, en cas d'accident industriel entraînant une alerte grave à la pollution (c'est heureusement rarissime), il faut calfeutrer la maison et éteindre la VMC.

Radon: quels remèdes?

Dans certaines régions au sous-sol granitique ou volcanique, ce gaz radioactif peut s'accumuler dans les maisons. Pour lutter contre ce phénomène, il faut **aérer et ventiler les maisons** (surtout les sous-sols et vides sanitaires), et **améliorer l'étanchéité des planchers et des murs**.

**L'humidité,
une nuisance à contrôler**

Elle dégrade le bâti, diminue l'efficacité de l'isolation, donne une impression d'inconfort, altère la qualité de l'air en favorisant l'apparition des moisissures qui libèrent des allergènes nuisibles à notre santé: bref, **l'humidité dans la maison est une calamité**.

Deux impératifs pour une maison et des habitants en bonne santé: **l'empêcher d'entrer** quand elle vient de l'extérieur; **la faire sortir** quand elle est produite à l'intérieur.

• Réguler l'humidité intérieure

Dans une maison bien ventilée, l'humidité en excès est évacuée en même temps que les polluants, biocontaminants et particules indésirables. C'est pourquoi une **aération convenable** (ouverture des fenêtres, bon état des grilles de ventilation) et/ou **l'entretien et l'installation d'une VMC** pourront résoudre les problèmes.

On peut cependant donner quelques conseils spécifiques.

Faire sécher le linge à l'extérieur ...

...ou dans un **local bien ventilé**: c'est autant de vapeur d'eau en moins dans la maison.

Chauffer (mais pas trop!)

Si l'air est chaud, il peut contenir plus de vapeur d'eau et il y a moins de condensation. Si la maison est **bien isolée et chauffée**, les murs sont plus chauds et la vapeur d'eau s'y condense moins facilement: deux bonnes raisons pour chauffer assez, mais sans excès, bien sûr!

- **Surveiller le bâti**

Si les problèmes d'humidité de votre maison sont liés à des infiltrations d'eau de pluie ou à des remontées capillaires dans les murs, une ventilation, même performante, n'y changera pas grand-chose. Pour pallier ces problèmes qui affectent le confort de la maison et surtout sa pérennité, des mesures importantes sont nécessaires.

Améliorer l'isolation thermique

Une **bonne isolation** évite le refroidissement des murs et diminue donc la condensation intérieure. Les zones plus froides que sont les ponts thermiques sont des points de condensation privilégiés. L'**isolation extérieure** des murs les supprime. Enfin, faire poser des **doubles vitrages** limite la condensation sur les vitres.



Un joint d'étanchéité défectueux diminue les capacités d'isolation d'une fenêtre.



Guide de l'ADEME « **Isoler son logement** »

Contrôler régulièrement toit et murs

Il faut surveiller l'apparition de défauts d'étanchéité et intervenir rapidement pour régler le problème avant qu'il ne soit trop grave.

Drainer le sol près de la maison

Cela évite que l'eau ne stagne le long des murs et ne les imprègne à la longue.

Empêcher les remontées capillaires

En venir à bout nécessite des **interventions lourdes** (coupures étanches dans les murs, imperméabilisation, assèchement des murs).

Les solutions intérieures au logement (enduits étanches, pose de contre-cloisons) s'attaquent aux effets et non aux causes et ne sont pas efficaces.

Atténuer le bruit

Qu'il vienne de l'intérieur ou de l'extérieur de votre logement, le bruit est une vraie pollution, source de gêne et de stress. Mais ce n'est pas une fatalité et des solutions existent pour combattre efficacement les nuisances sonores que l'on subit... et aussi celles que l'on produit.

Éviter certaines nuisances

Télévision, chaîne Hi-Fi: pas trop fort!

En appartement, c'est évident. Mais même en maison individuelle, elles peuvent gêner le voisinage si le son est réglé trop fort.

Activités bruyantes: choisir son heure

Bricoler, tondre le gazon... il existe des **heures recommandées** pour ces activités. Respectez-les.

Des feutres sous les pieds de meubles

Cette **dépense minime** supprime des bruits désagréables.

Des appareils ménagers silencieux

Certains lave-vaisselle, lave-linge ou aspirateurs sont particulièrement silencieux: le niveau sonore des appareils est mentionné sur l'**étiquette énergie**.

Des entrées d'air acoustiques

Elles sont conçues pour laisser passer l'air nécessaire au fonctionnement de la ventilation, **mais pas le bruit**.

Améliorer l'isolation acoustique

Pour limiter la gêne des bruits venant du dehors: **isolation des façades** et **remplacement des vitrages** ou des fenêtres complètes. Pour les bruits intérieurs: **amélioration de l'isolation** des parois, des planchers, des plafonds.

Concernant les **aides financières** pour l'isolation acoustique des logements des riverains de certains aéroports, contactez les gestionnaires des aéroports.



Guide de l'ADEME « **Isoler son logement du bruit** »

Réduire les pollutions

Quantité de produits utilisés pour la maison ou le jardin sont irritants, corrosifs, toxiques, inflammables... Il n'est pas toujours possible de s'en passer totalement.

Il est important, pour notre santé et notre sécurité, de les utiliser et de les stocker avec soin, avant de les éliminer avec les précautions nécessaires (voir page 18).

• Les produits d'entretien

Les produits chimiques de synthèse que l'on emploie pour nettoyer, parfumer, assainir la maison ne sont pas tous inoffensifs, loin de là. Être vigilant sur leur composition et ne pas s'en servir à tort et à travers sont deux conditions indispensables pour respecter notre environnement et notre santé.

Respecter les doses

Un produit ne sera pas deux fois plus efficace si on en utilise le double: **soyez économe** avec l'eau de Javel, les détergents, etc. Soyez-le encore plus avec les produits concentrés.

Tentez d'autres solutions que le recours aux produits chimiques

Par exemple, le démontage d'un siphon est tout aussi efficace qu'un déboucheur chimique agressif pour l'environnement.

Choisir des produits portant l'Écolabel Européen

Les détergents, lessives... qui le porte sont conçus pour limiter leurs impacts sur l'environnement. Cela vaut la peine que le consommateur les réclame aux détaillants.



Les produits d'entretien porteurs de l'Écolabel Européen sont aujourd'hui faciles à trouver en grande surface et en magasins spécialisés.

• L'aménagement de la maison

L'abondance de tapis, de moquettes et de tentures favorise l'accumulation de poussières et la prolifération des acariens. Certains matériaux et produits de bricolage, de décoration, d'ameublement dégagent des polluants.

Limiter l'usage des uns et des autres, faire les bons choix au moment des achats évite de dégrader l'air de la maison.

Pensez encore aux logos environnementaux publics

Ils existent pour les peintures et les vernis, les textiles, les matelas, le mobilier; les revêtements de sol, les ordinateurs, etc.: leurs impacts sur l'environnement sont moindres que ceux d'autres produits.

Équipez votre logement avec des matériaux peu émissifs

Pour sélectionner les produits de construction ou les revêtements de murs, sols ou plafond ainsi que les colles, les vernis... consultez l'étiquette «Émissions dans l'air intérieur». Elle signale de façon simple et lisible le niveau d'émission en composés organiques volatils. En effet, certains produits sont moins nocifs que d'autres, pour un même service rendu (panneaux d'aggloméré à faible teneur en formaldéhyde, isolant à base de chanvre au lieu de mousse urée-formol, etc.).



Consultez l'étiquette «Émissions dans l'air intérieur» pour choisir vos produits de décoration.

Un affichage obligatoire

Les produits de construction et de décoration affichent une étiquette indiquant le **niveau d'émission en polluants volatils**.

Cette étiquette constitue pour le consommateur un nouveau critère de sélection.

Une **note** allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions) et le **schéma d'une maison contenant un nuage de polluants** permettent d'identifier rapidement la qualité du produit.

• Le jardin

Les engrais de synthèse et les produits phytosanitaires ne sont pas des substances anodines. Ils peuvent se révéler dangereux pour l'utilisateur, polluer les sols et les eaux. Si vous en utilisez, soyez prudent. Ils sont d'ailleurs rarement indispensables.

Apprendre à se passer des pesticides

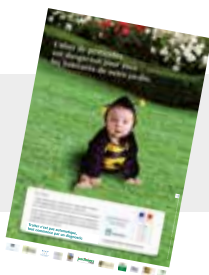
Certaines **variétés horticoles ou potagères** sont moins sensibles aux maladies.

Le **paillage** limite la pousse des mauvaises herbes et leur **arrachage à la main** peut éviter l'emploi d'herbicides.

Des **associations de plantes** repoussent les insectes indésirables, et certains **insectes prédateurs** (coccinelles) sont de bons alliés pour les jardiniers... bref, il existe des astuces et des techniques pour se passer des produits phytosanitaires.

Le **compost « maison »** est un excellent amendement qui peut limiter l'emploi des engrais.

Retrouvez tous les conseils pour jardiner sans pesticides sur le site www.jardiner-autrement.fr



Respecter les doses

Les produits phytosanitaires doivent être utilisés avec parcimonie, en suivant scrupuleusement le mode d'emploi, et au bon moment: évitez par exemple de traiter s'il risque de pleuvoir. Le traitement pénètre dans le sol et le pollue, sans avoir d'effet sur la plante. Ces produits doivent aussi être stockés soigneusement.



Guides de l'ADEME

« Utiliser ses déchets verts et de cuisine au jardin »,
« Les produits et déchets dangereux »,
« Consommer mieux » et « Les logos environnementaux sur les produits »

Et en partant DE ZÉRO...

Les choix que l'on peut faire dans un projet de construction (lieu, exposition, matériaux...) vont jouer sur les futurs impacts environnementaux, la qualité d'usage et le coût de fonctionnement (dépenses de chauffage, etc.) de la maison. Nous n'avons pas toujours la maîtrise de ces choix, mais nous pouvons malgré tout vérifier certains paramètres avant de nous décider à acheter ou de mettre au point le projet.

Concevoir sa maison, l'acheter sur plan, ou neuve mais déjà construite ne laisse pas la même latitude. Cependant, dans chaque cas, essayons de tirer le meilleur parti, sur le plan écologique, de ce que l'on nous propose.



Guide des ministères du Développement durable et du Logement
« Construction d'une maison individuelle »
Guide de l'ADEME
« Construire sa maison avec la RT 2012 »

Le choix du terrain et l'emplacement de la maison: pas d'improvisation !

Coup de cœur ne veut pas forcément dire coup de tête. Quand on est séduit par un terrain ou une maison, il faut vérifier des points importants.

Attention en particulier:

au **bruit** (proximité d'une grande route, d'un aéroport, d'une voie ferrée, d'une activité bruyante, etc.);

aux **pollutions chimiques actuelles** (présence d'usines ou de certaines productions agricoles) ou **passées** (anciennes activités industrielles, sols pollués, décharge comblée, etc.);

aux **pollutions électriques et électromagnétiques** (ligne à haute tension, transformateur électrique, etc.);

aux **risques naturels** (zone inondable en plaine, glissements de terrain, avalanches en montagne, etc.);

à la présence de **radon** (voir page 23).

La **desserte du terrain** par les réseaux usuels est également importante: eau et électricité, bien sûr; mais aussi gaz naturel.

L'**accessibilité**, la **proximité** des services (école, commerces, etc.), des transports en commun, du lieu de travail: s'en soucier avant l'achat est judicieux. Dans le futur, cela pourra permettre de limiter l'usage de la voiture et de privilégier des déplacements plus écologiques (à pied, en vélo, en bus...).



Guide de l'ADEME «**Optimiser ses déplacements**»

Consulter les documents indispensables

Avant d'acheter un terrain ou une maison, il faut consulter en mairie les **documents d'urbanisme** (PLU, POS, carte communales ou schéma de cohérence territoriale) et le **DICRIM** ou le **PPR** pour les risques majeurs. Ils donnent des indications précieuses sur le territoire (zonage et règlement d'urbanisme, risques naturels et industriels, etc.) et ses orientations d'aménagement.

En concevant la maison : réduire les impacts à l'amont

Se préoccuper de réduire les dépenses d'énergie, d'eau, les nuisances sonores, les pollutions... dès la conception de la maison permet de réaliser les travaux nécessaires au moindre coût et avec efficacité.

La réglementation thermique (RT) en vigueur s'applique à toute construction neuve. Son objectif est d'**améliorer la performance énergétique**, de limiter le recours à la climatisation et de maîtriser la demande en électricité.

Pour aller plus loin, certains constructeurs s'engagent dans une démarche fondée sur les principes de la «Haute Qualité Environnementale» (NF Maison Individuelle démarche HQE®).

Depuis janvier 2013, la «RT 2012» exige pour toute construction neuve une consommation d'énergie inférieure à 50 kWh/m²/an, modulée selon plusieurs éléments. Encore plus performantes, les maisons à énergie positive produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment !

Lors de la conception de votre maison,
ne négligez aucun détail...



Plusieurs points à envisager à l'amont de la construction d'une maison



Réduire le coût du chauffage (maison et eau sanitaire)

En valorisant les apports gratuits du soleil en chaleur et lumière

- 1 façade principale au sud, avec de grandes fenêtres et une véranda, donnant sur les pièces à vivre
- 2 murs à forte inertie thermique restituant la nuit la chaleur captée dans la journée

En réduisant les pertes de chaleur

- 3 isolation performante (toit, plancher, murs, vitrages) et réduction des ponts thermiques
- 4 maison compacte
- 5 protection contre les vents (toiture basse du côté des vents dominants ou froids et humides)
- 6 espaces tampon (garage, buanderie, chaufferie, placards...) au nord
- 7 ouvertures réduites à l'ouest et à l'est, absentes au nord
- 8 circuit de distribution d'eau chaude court et calorifugé pour éviter le refroidissement dans les canalisations

En utilisant une (ou des) énergie(s) renouvelable(s) et/ou bon marché pour se chauffer et chauffer l'eau sanitaire

- 9 capteurs solaires thermiques

Éviter les surchauffes l'été

En limitant la pénétration du soleil d'été

- 10 toit débordant protégeant les baies vitrées du rayonnement solaire, en été

- 11 plantation d'arbres à feuilles caduques pour ombrager la façade en été
- 12 toit de la véranda non vitré et muni d'ouvrants
- 13 stores ou volets extérieurs

En ventilant la maison la nuit

- 14 toit de la véranda muni d'ouvrants de taille suffisante pour évacuer la chaleur en excès et favoriser la circulation d'air frais la nuit

Économiser l'eau

En prévoyant la récupération de l'eau de pluie

- 15 récupération de l'eau de pluie

Permettre et valoriser la gestion des déchets

En facilitant leur tri et leur stockage

- 16 dans la cuisine, place suffisante prévue pour plusieurs poubelles de tri
- 17 local à poubelles suffisamment grand pour faciliter le tri

En utilisant des matériaux de construction qui peuvent être réutilisés ou recyclés, ou qui proviennent de matériaux recyclés

Avoir une maison saine

En choisissant des matériaux de construction et de décoration qui respectent votre santé

En privilégiant les matériaux de construction qui respirent et régulent naturellement l'humidité

En achetant sur plan: discuter équipements et matériaux

Modifier l'architecture d'une maison dont les plans sont fixés n'est guère envisageable.

Les **équipements de chauffage, de production d'eau chaude** seront choisis pour être économes à l'usage et minimiser les rejets de polluants et de gaz à effet de serre. Le chauffage électrique est certes « attractif » sur le court terme mais si on réfléchit sur le long terme et si le choix est possible, mieux vaut s'orienter vers des systèmes de chauffage plus performants (à eau chaude ou thermodynamique) qui peuvent en général être couplés à des énergies renouvelables.

Enfin, pour les **matériaux de finition et de décoration** (peintures, boiseries intérieures, vernis...), l'**éclairage** et le **mobilier**, il existe des produits plus économes ou générant moins d'impacts sur l'environnement que d'autres.



Guide de l'ADEME

« Les logos environnementaux sur les produits »

En achetant la maison construite: savoir quoi privilégier

Depuis le 1^{er} janvier 2013, une maison neuve satisfait au minimum aux exigences réglementaires de la **RT 2012**. Elle comporte des exigences de résultats relatives à la performance du bâtiment. Ainsi, la qualité de l'isolation est primordiale et la ventilation doit à la fois être très performante et minimiser au maximum les déperditions de chaleur (VMC hygroréglable souhaitable).

Les équipements tels que l'éclairage seront choisis en fonction de leur sobriété énergétique.

Le DPE, pour mieux connaître votre logement

Le **diagnostic de performance énergétique** est une estimation des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre d'un logement. Il est réalisé par un **professionnel**

certifié. Il est **obligatoire** lors de la livraison d'un bâtiment neuf, de la vente d'un logement ou de la signature d'un contrat de location.



Guide de l'ADEME

« Le Diagnostic de Performance Énergétique »

Sur internet: www.rt-batiment.fr

Des experts pour VOUS AIDER

Les Espaces INFO → ÉNERGIE

Les conseillers des Espaces Info Énergie, membres du réseau rénovation info service, sont des spécialistes indépendants qui vous informent et vous conseillent gratuitement sur toutes les questions relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Ils peuvent vous aider à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de votre logement.

Vous pouvez obtenir des conseils personnalisés par téléphone ou lors de rendez-vous organisés au sein de l'espace **INFO → ÉNERGIE**.

Pour contacter le Point rénovation info service le plus proche de chez vous et être accompagné dans votre projet:

 renovation-info-service.gouv.fr
0 810 140 240
PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE



Les conseillers des Espaces **INFO → ÉNERGIE** vous accompagnent dans le projet d'amélioration de votre habitat.

CONCEPTION GRAPHIQUE Atelier des Giboulées | RÉDACTION Hélène Bateau | PHOTOS ADEME: O. Sébart (p. 9, 11), S. Bonniol (p.14), P.O. Doury (p.19), F. Navarro (p.26), S. Leitenberger (p.35); MEDDE: J.P. Mareschal (p.3), A. Bouissou (p.24, 27) | SCHEMAS Graphies (p.32) | ILLUSTRATIONS Camille Leplay, Olivier Junière

L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr



Les Espaces **INFO → ÉNERGIE**, membres du **réseau rénovation info service**, vous conseillent gratuitement pour diminuer vos consommations d'énergie. Pour prendre rendez-vous avec un conseiller et être accompagné dans votre projet :

 renovation-info-service.gouv.fr
0 810 140 240

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

Ce guide vous est fourni par :



Imprimé par ICL avec des encres végétales sur papier certifié Écolabel Européen